



**NOTE
SYNTHETIQUE
COMPTE
ADMINISTRATIF
2015**

**Communauté de Communes
de Noblat**

Le budget principal de la Communauté de Communes de Noblat supporte toutes les dépenses et recettes de la Communauté de Communes de Noblat qui ne sont pas imputées dans les budgets annexes des services SICTOM, SPANC, Espace Aqua'Noblat, Ecole de Musique, Service Petite Enfance et Office de Tourisme de Noblat.

1 Section de fonctionnement

1.1 Vue globale

Chapitre	Intitulés – Dépenses	BP 2015	CA 2015
011	Charges à caractère général	525 870,00	290 066,10
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 989 435,00	1 962 842,56
65	Autres charges de gestion courante	1 144 392,00	1 072 058,03
66	Charges financières	79 900,00	75 551,48
67	Charges exceptionnelles	22 000,00	189,33
042	Op d'ordre transfert entre section (Amortissement)	76 566,00	76 559,80
014	Atténuations de produits	1 559 650,00	1 526 228,55
022	Dépenses imprévues	32 922,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	510 754,00	0,00
002	Report déficitaire	0,00	0,00
TOTAL		5 941 489,00	5 003 495,85
Chapitre	Intitulés – Recettes	BP 2015	CA 2015
70	Produits des services et divers	1 573 000,31	1 507 402,20
73	Impôts et taxes	2 828 300,00	2 944 053,61
74	Dotations et participations	884 300,00	888 446,94
75	Autres produits de gestion courante	1 350,00	1 112,50
013	Atténuation de charges	5 700,00	45 613,18
77	Produits exceptionnels	28 050,00	31 557,64
042	Op d'ordre transfert entre section (Amortissement)	553,00	552,19
002	Report excédentaire	620 235,69	0,00
TOTAL		5 941 489,00	5 418 738,26

Le résultat 2015 de la section de fonctionnement présente un excédent de 415 242,41 €. Le budget primitif 2015 avait été élaboré en tenant compte d'un excédent reporté de 620 235,69 € qui n'a pas donné lieu, ce qui est normal dans la comptabilité publique, à la passation d'une écriture. C'est pour cette raison qu'il est inscrit le montant de 0,00 € au compte administratif 2015.

1.2 Les dépenses

Les dépenses des chapitres 011 (Charges à caractère général), 65 (Autres charges de gestion courante), 66 (Charges financières) et 67 (Charges exceptionnelles) se répartissent de la manière suivante :

Voirie	127 805,30	Adm. Générale Fournitures	121 689,94
Tourisme	97 359,39	Musique	173 642,25
SCOT - OPAH - Urba	12 635,04	VTT + CO	9 808,59
Enfance Social	161 054,94	Aqua'Noblat	561 990,17
Dev Economique	26 636,62	Aménagement Numérique	1 436,22
Communication	12 891,19	Périscolaire	1 946,38
Monts & Barrages	132 060,01	SDIS	0,00

Le chapitre 012, Charges de personnel et frais assimilés, comporte les frais de ressources humaines de tous les services de la Communauté de Communes de Noblat et se ventilent de la manière suivante :

CCN	196 067,32	Crèche	236 396,88
Communication	24 258,19	Logement - Urba	22 628,92
Musique	217 233,90	SPANC	35 787,22
Espace Aqua'Noblat	578 821,33	SICTOM	404 295,95
Sports de nature	26 658,05	Voirie	74 792,05
ALSH	0,00	Tourisme	83 636,58
RAM/LAEP	43 886,71	Dev Economique	9 198,22

Il est important de souligner, comme cela sera constaté en recettes de fonctionnement, que les services Espace Aqua'Noblat, Service Petite Enfance (Multi-Accueil, Relais Assistantes Maternelles, Lieu d'Accueil Enfants Parents), Office de Tourisme de Noblat et Ecole de Musique remboursent les frais de personnel au budget général de la Communauté de Communes de Noblat.

Le chapitre 012 comporte également les remboursements aux communes de frais de ressources humaines pour 2 441,91 € au titre de la voirie, 747,50 € au titre de l'entretien des sentiers de randonnée, 2 900,80 € pour le ménage de l'école de musique à Saint-Paul et les cotisations URSSAF, pour 3 091 €, portant sur les indemnités des élus.

Pour les principales dépenses du chapitre 65, Autres charges de gestion courante, sont :

- ✓ Les subventions d'équilibre des budgets annexes :
 - Tourisme : 97 359,39 €
 - Espace Aqua'Noblat : 456 333,82 €
 - Ecole de Musique : 162 004,18 €
 - Service Petite Enfance – Multi-Accueil : 121 321,58
 - Service Petite Enfance – RAM / LAEP : 18 958,93 €
- ✓ La participation au PETR de pays monts et barrages : 132 060,01 €
- ✓ Subvention de l'ACAFPA (20 421,56 €) et du RIS (13 159,90 €)

Le chapitre 014, Atténuations de produit, comprend les reversements de fiscalité effectués au profit de l'Etat (21 130 €) et au bénéfice des communes (1 505 098,55 €).

Les amortissements s'élèvent à 79 605 €.

1.3 Les recettes

Les recettes du chapitre 70, Produits des services et divers, proviennent des remboursements de frais de personnel des budgets annexes (cf. tableau ci-dessous) mais aussi, pour 9 746 €, de remboursement de frais liés aux interventions dans le cadre des temps d'Activités Périscolaires.

Espace Aqua'Noblat	525 977,00	Ecole de Musique	209 720,50
ALSH	0,00	SPANC	24 174,24
RAM/LAEP	43 698,82	SICTOM	368 532,81
Multi-Accueil	239 343,13	Tourisme	86 209,70

Le chapitre 73 enregistre toutes les recettes liées à la fiscalité. Pour 2016, les estimations de celles-ci, sont les suivantes :

CFE, TFNB, TF et TH	2 318 778,00	TASCOM	63 965,00
CVAE	230 717,00	IFER	170 332,00

Précisions : CFE : Cotisation Foncière des Entreprises ; TFNB : Taxe Foncière Non Bâti ; TF : Taxe Foncière ; TH : Taxe d'Habitation ; CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises ; TASCOM : TAXES sur les Surfaces COMmerciales ; IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau.

La Communauté de Communes de Noblat a bénéficié également à ce chapitre d'une recette de 70 596,61 € au titre des compétences transférées par certaines communes et de 89 665 € en provenance du Fond National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.

Au chapitre 74, Dotations et participations, ont été enregistrées les dotations de l'Etat, Dotation Globale de Fonctionnement Intercommunale (253 175 €) et Dotation de Compensation de la Part Salaire (475 097 €), les subventions des contrats aidés (43 068,94 €) et les allocations de compensation de la fiscalité (117 106 €).

Les recettes du chapitre 75, Autres produits de gestion courante provenaient, notamment, de loyers perçus par la Communauté de Communes de Noblat pour 1 000 €.

Le chapitre 013, Atténuations de charges, a enregistré les remboursements des assurances du personnel pour 45 613,18 €.

Des écritures comptables ont conduit à l'émission de titre de recettes, pour régulariser des écritures anciennes, pour un montant de 31 557,64 € au chapitre 77.

Les amortissements se sont élevés à 552,19 €.

2 Section d'investissement

2.1 Vue globale

Chapitre	Intitulés – Dépenses	BP 2015	CA 2015
020	Dépenses imprévues	43 101,70	0,00
040	Op d'ordre entre section (Amortissement)	553,00	552,19
16	Remboursement capital emprunt	100 495,00	100 472,43
20	Immobilisations incorporelles	16 600,00	6 060,00
204	Subventions d'équipement versées	170 800,00	23 270,65
21	Immobilisations corporelles	1 079 425,00	762 802,44
23	Immobilisations en cours	2 596 750,00	1 871 452,61
4581	Opérations sous mandat	31 300,00	30 469,20
001	Report déficitaire	219 439,30	0,00
TOTAL		4 258 464,00	2 795 079,52
Chapitre	Intitulés – Recettes	BP 2015	CA 2015
021	Virement de la section de fonctionnement	510 754,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	966 189,00	802 942,13
13	Subventions	1 367 110,00	756 718,91
16	Emprunt à mobiliser / mobilisé	777 000,00	517 000,00
28	Amortissement	76 566,00	76 559,80
20	Immobilisations incorporelles	27 700,00	14 950,00
21	Immobilisations corporelles	491 675,00	491 670,19
22	Immobilisations reçues en affectation	2 200,00	2 192,72
23	Immobilisations en cours	7 970,00	7 967,28
4582	Opérations sous mandat	31 300,00	0,00
TOTAL		4 258 464,00	2 670 001,03

Le résultat 2015 de la section d'investissement présente un déficit de 125 078,49 €. Le budget primitif 2015 avait été élaboré en tenant compte d'un déficit reporté de 219 439,30 € qui n'a pas donné lieu, ce qui est normal dans la comptabilité publique, à la passation d'une écriture. C'est pour cette raison qu'il est inscrit le montant de 0,00 € au compte administratif 2015.

En section de recettes d'investissement, les écritures aux chapitres 20, 21, 22 et 23 ne sont que des régularisations, qui trouvent leurs compensations en dépenses d'investissement, d'écritures comptables sur des exercices précédents.

Une présentation des dépenses et des recettes, par opération, est effectuée ci-dessous.

2.2 Maison de la Petite Enfance

Des dépenses exécutées pour un montant de 116 902,50 € et des recettes de 60 382,52 € qui se répartissent de la manière suivante :

- ✓ Dépenses
 - Travaux / Ingénierie... : 72 147,59 €
 - Emprunt : 14 285,71 €
- ✓ Recettes
 - Subventions : 48 548,44 €
 - Autres (FCTVA...) : 11 834,08 €

Il existe également une dépense de 30 469,20 €, chapitre 4581, qui a été réalisée pour supprimer un bâtiment implantée sur la parcelle qui reçoit la Maison de la Petite Enfance.

2.3 Espace Aqua'Noblat

Des dépenses exécutées pour un montant de 1 539 212,52 € et des recettes de 1 028 687,24 € qui se répartissent de la manière suivante :

- ✓ Dépenses
 - Bassin extérieur : 1 501 040,56 €
 - Emprunts : 37 859,86 €
- ✓ Recettes
 - Subventions: 553 273,28 €
 - Emprunt : 275 000 €
 - FCTVA : 185 463,96 €

2.4 Sports de nature (CTT et CO)

Des dépenses exécutées pour un montant de 42 792,50 € et des recettes de 24 738,37 € qui se répartissent de la manière suivante :

- ✓ Dépenses
 - Parcours d'Orientation : 12 324,60 €
 - VTT : 30 467,90 €
- ✓ Recettes
 - Subventions (CO & VTT) : 23 127,93 €
 - FCTVA : 1 610,44 €

2.5 Autres investissements

Les autres écritures réellement exécutées, et non des régularisations, portent sur :

- ✓ Office de Tourisme / PDIPR : Dépenses de 31 165,52 € et recettes de 8 738,26 €
- ✓ Aménagement numérique du territoire : Dépense de 3 441,87 € et recette d'emprunt de 242 000 €
- ✓ Subvention Habitat : 17 919,17 €

- ✓ Urbanisme (service commun ADS) : 7 209,75 € de dépenses et recettes de FCTVA de 506,14 €
- ✓ Voirie : Dépenses de 150 492 € pour la mise aux normes du bâtiment et 319 408,07 € pour l'entretien et l'amélioration de la voirie. Les recettes se sont élevées à 193 306,19 €.
- ✓ Ecole de musique : Dépenses réelles de 36 662,66 € et des recettes de FCTVA de 362,87 €
- ✓ Dépenses de communication : Dépenses de 5 486,09 €
- ✓ Dépenses développement économique : Dépenses de 12 961,44 €
- ✓ Dépenses affaires générales : Dépenses de 19 202,95 €
- ✓ Amortissements :
 - Dépenses : 552,19 €
 - Recettes : 76 559,80 €

3 Emprunts de la Communauté de Communes de Noblat

En 2015, sur le budget général, les charges d'emprunts se sont élevées à :

- ✓ 13 638,12 € avec 7 609,96 € au 1641 et 6 028,16 € au 66111, pour l'accès à la ZAE du Theil.
- ✓ 85 453,08 € qui se décompose en 37 859,86 € au 1641 et 47 593,22 € au 66111, pour la construction de l'Espace Aqua'Noblat et de son bassin extérieur.
- ✓ 20 966,86 € avec 8 131,39 € au 1641 et 12 835,47 € au 66111, pour l'acquisition du siège administratif
- ✓ 39 131,99 € avec 29 143,64 € au 1641 et 9 988,35 € au 66111, pour l'Ecole de Musique de Noblat – site à Saint-Paul
- ✓ 14 285,71 € cette somme étant totalement affectée au 16818, pour la Maison de la Petite Enfance.
- ✓ 4 878,09 € avec 3 441,87 € au 1641 et 1 436,22 € au 66111, pour l'aménagement numérique du territoire

Cette dépense 2015, ramenée à l'habitant (population totale de 12 256 habitants), est de 8,20 € en capital et 6,25 € en intérêts.